



**Ingénierie des Mouvements de Sol  
et des *Risques Naturels***

**IMSRN Martinique**

1027 route du Morne Pavillon  
Basse Gondeau  
97232 LE LAMENTIN

☎ **05 96 55 08 60** - 📠 05 96 55 08 59

email : [martinique@imsrn.com](mailto:martinique@imsrn.com)

SAS capital 400 000 € -  
SIRET 392 133 633 00025 - RCS Grenoble B 392 133 633 - APE 742C  
N° TVA intracommunautaire FR43 392 133 633

---

**ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION (mission G2)  
Phase « Avant-Projet » (AVP)**

**Etude de Risque**

**Commune du MARIN  
Quartier La Duprey  
Parcelle n° K 335**

**Sud-Est**

**Nord-Ouest**

**Vue de la parcelle K 335 et du versant**  
*(Vue depuis la plaine alluviale de la ravine Trou Manuel)*

N°	Date	Etabli par	Contrôlé par	Supervisé par
2017/4054	Avril 2018	O. DORLEAC	L. RAMAEL	P. PLOTTO



## Plan de situation

Echelle approximative de l'extrait ci-dessous : 1/21000<sup>ème</sup>

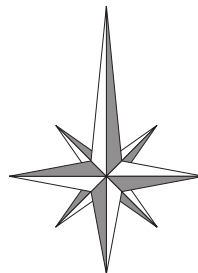
(Extrait carte IGN n° 4503 MT au 1/25000<sup>ème</sup> : échelle d'origine)

**Failles du Marin**  
Supposée peu active



**Zone d'étude**

Nord



– Commune du MARIN



## Cartographie géomorphologique du secteur autour de la parcelle n° K 335

(Fond de carte IGN n°4502 MT au 1/25000<sup>ème</sup> – extrait du géoportail IGN – [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr))

Echelle de l'extrait ci-dessous : environ 1/7300<sup>ème</sup>



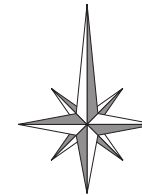
Falaise d'andésite (H ≈ 50 m)

Zone moins pentue dans le versant entre 40,0 et 50,0 NGM  
(Partie amont et Ouest de la parcelle K 335)

Périmètre d'étude intégral

Parcelle K 335

Nord



**Légende :**



Ligne de crête principale



Axe d'écoulement / Axe de talweg

- Commune du MARIN



## 10 CONCLUSIONS SUITE A L'ETUDE DE RISQUE

Compte tenu des modélisations effectuées et des conditions géotechniques et climatiques lors de notre intervention, **la stabilité du versant à l'état actuel, avec un projet de maison individuelle à usage d'habitation sur la parcelle cadastrale n° K 335, est assurée, dans la mesure où les conditions énoncées ci-dessous sont respectées (cf. chapitre 9).** :

- Talus en aval de la plate-forme impérativement conforté au moyen d'un ouvrage de soutènement correctement dimensionné conformément aux règles en vigueur (EC 7 et EC 8), par un BET spécialisé (BET géotechnique ou BET structure selon le type de mur), lors d'une mission G2 PRO et / ou G3 EXE.
- Talus à l'amont des projets, à protéger de l'érosion, soit au moyen d'un parement en béton projeté ou en éléments préfabriqués, soit au moins d'une végétalisation par ensemencement hydraulique sur grillage de type KRISMER® ou similaire.
- Protection passive pare-blocs de type merlon (par exemple : 1 rangée de gabions) à mettre impérativement en œuvre sur le redan supérieur situé entre les deux futurs talus de déblai qui seront réalisés à l'amont de la future plate-forme destinée à recevoir la maison (cf. annexe 11 : modèle trajectographique simplifié d'un bloc rocheux). Ce merlon devra être suffisamment long pour protéger également la voie d'accès à la future maison.
- Eaux de surface soigneusement drainées vers un exutoire (réseaux pluviaux existants).
- Fondations du projet, de type semelles filantes ou isolées, ancrées dans la formation géotechnique n°2 (substratum).
- Talus de déblais / remblais de la voie d'accès à créer, reprofilés ou confortés, conformément aux dispositions du chapitre 12 du rapport G2-AVP.
- Ouvrages de soutènement à dimensionner dans le cadre d'une mission G2 PRO et/ou G3, conformément aux normes en vigueur (EC8 et EC7), une fois le projet défini, conformément au chapitre 12 du rapport G2-AVP.

Au regard des contraintes géotechniques énoncées ci-dessus, le terrain est constructible vis à vis des risques naturels. Toutefois, l'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait qu'il est indispensable que les règles de construction des chapitres 11 et 12 soient respectées afin de ne pas déstabiliser les terrains en place.



## ANNEXE 4

### Courrier de la DEAL du 26 mars 2018



MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de la Martinique

Schoelcher, le 26 MARS 2018

Service Risques Energie Climat  
Pôle Risques Naturels

Ref : RN 054-2018A

Monsieur,

Vous m'avez transmis, pour validation, une proposition de périmètre dans le cadre d'une étude de risques pour la parcelle cadastrée K 335 du quartier La Duprey au Marin. La demande est pour le compte de

Au titre du plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune du Marin, la parcelle est classée dans sa partie ouest en zone orange aléa fort mouvement de terrain, au centre en zone orange-bleu avec un aléa fort mouvement de terrain et dans sa partie Est en zone Jaune aléa moyen mouvement de terrain.

En zone orange bleue, une étude de risques de type géotechnique est exigée au regard de l'aléa mouvement de terrain qui affecte la parcelle.

Cette proposition de périmètre d'étude de risques s'inscrit dans une mission de type G1-ES selon la norme NF P 94-500. Cette mission correspond aux objectifs du PPRN pour la définition d'un périmètre d'étude de risques.

Suite à la visite sur le terrain effectuée le 2 mars 2018 et dans la mesure où la procédure définie par la norme NF P 94-500 a été respectée, la proposition de périmètre d'étude peut être validée.

Si l'étude de risques montre des risques non identifiés avec des données disponibles à jour, le périmètre devra être élargi.

Toutefois si l'étude de risques conclut que les mesures de protection s'avèrent nécessaires au-delà de l'unité foncière maîtrisée par le pétitionnaire, une étude d'aménagement global et une révision du PPRN selon les dispositions applicables en zone orange devront être conduites.

Conformément au PPRN, je vous rappelle que les conclusions de l'étude de risques à venir doivent être publiées sur le site internet PPRN Martinique. À cet effet, je vous prie de bien vouloir me communiquer cette étude de risques lorsqu'elle sera réalisée.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur Adjoint de l'Environnement,  
De l'Aménagement et du Logement

  
Eric DATAILLER

Monsieur Olivier DORLEAC  
IMSRN Martinique  
1027 route du Morne Pavillon - Basse Gondeau  
97232 Le Lamentin

Horaires d'ouverture : 8h00 – 12h00 du lundi au vendredi  
14h00 – 16h00 les lundi et jeudi  
Tél. : 05 96 59 57 00 – fax : 05 96 59 59 32  
BP 7212 Pointe de Jaham - 97274 Schoelcher cedex  
deal-martinique-usagers@developpement-durable.gouv.fr

[www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr)

– Commune du MARIN

Quartier La Duprey - Parcelle n° K 335  
IMSRN – Avril 2018 – Etude géotechnique de conception (étude de risque) – Mission G2 AVP